

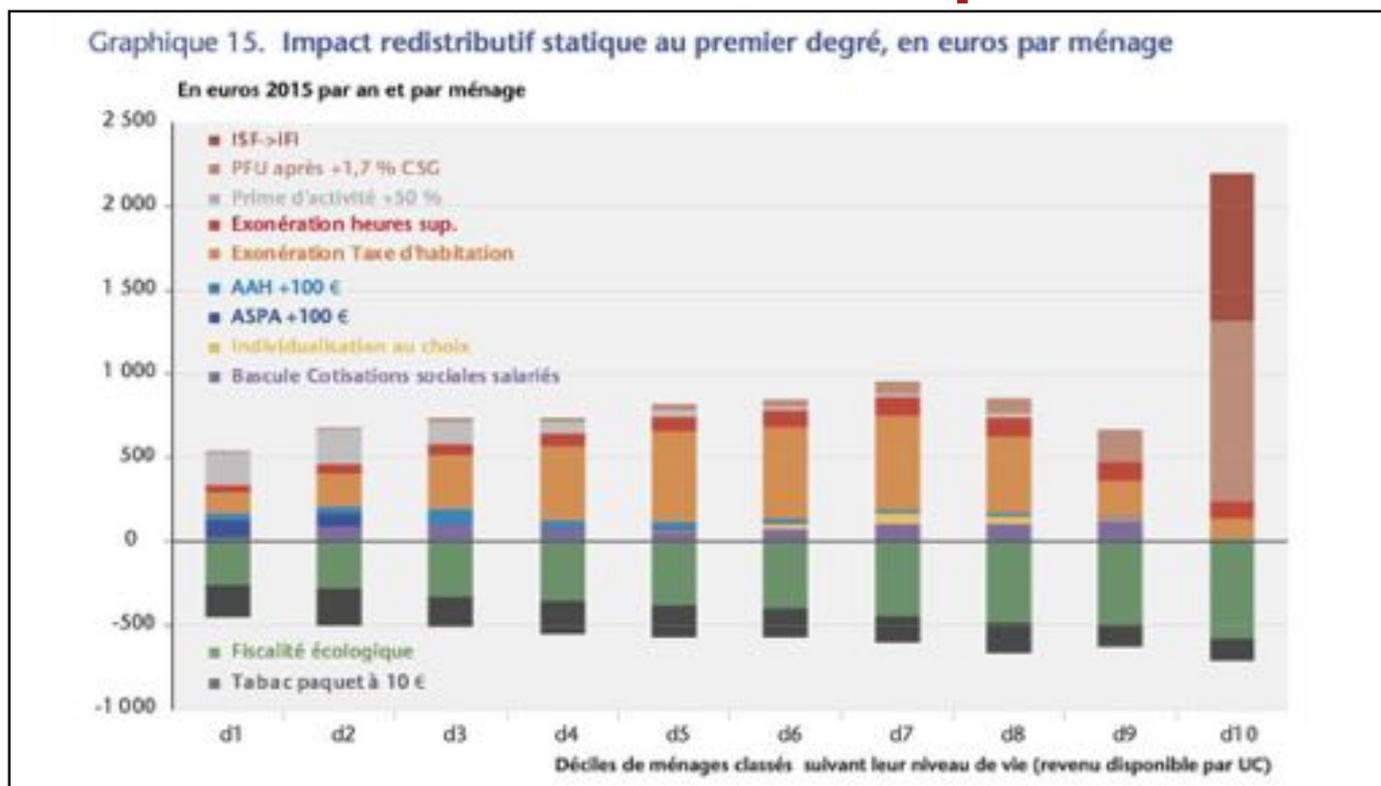
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18823 - 73ÈME ANNÉE

Le gouvernement présente son premier budget

Fiscalité au bénéfice des plus riches



Ce tableau montre que le D10, les 10% les plus riches, vont faire d'importants gains grâce à une fiscalité avantageuse.

À partir d'aujourd'hui, le projet de Budget 2018 est examiné en commission. Il fixe le cap pour les 5 années à venir. Parmi les points mis en avant figurent la réduction des dépenses publiques et une baisse des impôts censée donner du pouvoir d'achat aux plus démunis. En réalité, les 10 % les plus riches bénéficieront de 46 % des baisses d'impôts. Comme ces baisses sont financées par la réduction des dépenses publiques, les inégalités vont s'accroître au profit des plus riches. Un tel résultat n'est pas étonnant, car la classe sociale arrivée au pouvoir sous l'étiquette La République en Marche mène une politique qui vise avant tout à défendre ses intérêts en la faisant supporter par les autres qui subiront les effets de la politique d'austérité.

Ce 10 octobre marque le début de l'examen du projet de Budget 2018. C'est le premier de la majorité parlementaire arrivée au pouvoir sous l'étiquette La République en Marche. La société civile estampillée LREM est largement

composée de couches sociales favorisées par le système. Aussi, son premier budget va fixer le cap pour ces 5 prochaines années. D'importantes baisses d'impôt sont annoncées. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette classe sociale va utiliser la fiscalité pour ses intérêts.

Dès l'année prochaine, le transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en taxe sur la fortune immobilière et la mise en place d'un prélèvement unique de 30 % sur le capital feront gagner 4,5 milliards d'euros à ceux qui sont les plus hauts dans l'échelle sociale. Au

terme du quinquennat, ceux qui font partie des 10 % les plus riches bénéficieront de 46 % des gains des mesures fiscales. De plus, le financement de cette politique par le biais de la réduction de la dépense publique accentuera les inégalités.

La lecture d'un document de l'Office français de coopération économique (OFCE), intitulé « Evaluation du programme présidentiel pour le quinquennat 2017-2022 » et publié le 12 juillet dernier est très instructive.

Au sujet des familles les moins riches, l'OFCE note que « La revalorisation de certains minima sociaux ou de la prime d'activité bénéficie aux ménages les plus pauvres. La mesure d'exonération de cotisations sociales pour les heures supplémentaires favorise les ménages dont un des membres au moins est actif. L'exonération de la taxe d'habitation touche largement les déciles intermédiaires. La fiscalité environnementale, pour laquelle aucune mesure particulière de compensation n'a été annoncée, a un impact régressif en fonction du niveau des ménages. Touchant des biens plutôt inférieurs (dont l'élasticité de la consommation au revenu est inférieure à 1, c'est-à-dire des biens de base), son effet est fort sur les premiers déciles. Combinées à la hausse du prix du tabac, qui touche davantage les premiers déciles que les déciles supérieurs, du fait d'une consommation du tabac inversement liée au niveau de vie, ces deux mesures de fiscalité indirecte annulent les gains des autres mesures sauf pour le premier décile qui voit une augmentation d'un peu plus de 1 % de son niveau de vie ».

46 % des gains pour les 10 % les plus riches

Concernant les plus riches, l'OFCE ajoute que « c'est le 9e décile (au-dessus de 80 % des ménages en niveau de vie par UC, en dessous des 10 % les plus aisés), qui bénéficie le moins des mesures destinées aux ménages. Ce décile profite moins de la mesure de réduction de la taxe d'habitation (calibrée sur les 80 % les moins riches) et de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (une proportion moindre de revenus salariaux et plus de temps de travail forfaitaire). En revanche, les mesures de fiscalité indirecte pèsent sur ce décile.

Le dernier décile (les 10 % les plus riches) est dans une situation paradoxale. La plupart des mesures affectent son niveau de vie comme le

Tableau 1. Moyenne de patrimoine pour les 10 %, 5 %, 1 %, 0,5 % et 0,1% de la population disposant des plus hauts revenus

En %	Effectif	Patrimoine...		
		...mobilier	...Immobilier	...total net
10 %	2 800 000	147 472	140 463	248 174
5 %	1 400 000	470 983	400 064	802 858
1 %	280 000	1 025 848	438 918	1 207 329
0,5 %	140 000	3 455 054	993 150	3 520 688
0,1 %	28 000	14 298 589	2 519 555	15 500 000

Sources : Données World Wealth & Income.

Ce tableau publié par l'OFCE montre que plus la fortune est importante, plus la part du capital augmente dans le patrimoine. Or le projet de budget prévoit de réduire considérablement la taxe sur le capital, en l'excluant notamment de l'impôt qui remplace l'ISF.

9e décile, mais la refonte de la fiscalité des revenus et de celle du patrimoine mobilier (à la fois par le PFU – prélèvement forfaitaire de 30 % sur le capital, NDLR - et la transformation de l'ISF en IFI) organisent une réduction importante de la fiscalité de ce décile. Au final, le dernier décile concentre 46 % des gains des mesures fiscales à destination des ménages. Toutefois, (...) c'est le dernier décile de la distribution des niveaux de vie (les 280.000 ménages les plus riches) qui en bénéficie plus particulièrement. Les ménages entre p90 et p99 subissent un impact des mesures fiscalosociales assez proche du 9e décile ».

Plus on est riche, plus le cadeau est grand

Pour taxer les plus riches, le gouvernement a choisi d'exclure tout ce qui n'est pas de l'immobilier. Les gains pour les bénéficiaires de ce cadeau fiscal sont importants. Car plus la patrimoine d'une famille est élevé, plus la part de l'immobilier dans ce patrimoine est faible. Dans une note publiée le 12 juillet dernier sur la transformation de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière (IFI), l'OFCE mettait en évidence que le manque à gagner allait dépasser 2,5 milliards d'euros. À cela s'ajoute une taxation à 30 % sur les revenus du capital, bien plus favorables pour les riches que le régime actuel :

« À l'observation de la composition du patrimoine des ménages les plus aisés, fournie par l'analyse des données de la World Wealth & Income database, il apparaît que la part du capital mobilier ne cesse de croître avec le revenu. En 2012, le capital mobilier représentait moins de 40 % du patrimoine des ménages dont les

revenus étaient compris entre les 8e et 9e déciles. Pour les 5 % de ménages les plus aisés cette part atteignait presque les 60 %. Pour les 1 % les plus aisés, soit une partie des ménages assujettis à l'ISF, cette part dépassait les 70 %. Enfin, le capital mobilier représentait en 2012 plus de 80 % du patrimoine des 30 000 ménages les plus aisés (0,1 %). »

La classe au pouvoir défend ses intérêts

L'OFCE note que le coût des mesures annoncées par le gouvernement est estimé à 9,1 milliards d'euros. « Un financement au travers d'une baisse de la dépense publique accentuerait de façon significative la hausse des inégalités engendrée par la mise en place de ces mesures », écrit l'OFCE. Or, le gouvernement veut continuer la politique d'austérité marquée par une baisse des dépenses publiques. Ce qui signifie sa politique fiscale accroîtra les inégalités au bénéfice des plus riches.

Le président de la République est issu de la classe des plus riches. C'est aussi à cette classe qu'appartiennent les parlementaires ralliés à Emmanuel Macron ainsi que la plupart des nouveaux élus issus de la société civile estampillée La République en marche. Il n'est donc guère étonnant que l'arrivée au pouvoir de cette classe sociale s'accompagne de mesures visant à renforcer sa position au détriment des autres qui paieront les conséquences de la politique d'austérité.

M.M.

Edito

Les pauvres ont tout à perdre d'une dégradation du service public

Aujourd'hui, les syndicats des fonctionnaires manifestent pour protester contre la politique du gouvernement. Cette mobilisation est soutenue par le Parti communiste réunionnais.

Comme les travailleurs du secteur privé, les agents des services publics doivent faire face à une offensive tous azimuts. Cette politique vise à remettre en cause d'importantes avancées obtenues par l'application du programme du Conseil national de la Résistance au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

Rappelons que la revendication à La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique demandant l'abolition du statut colonial et la transformation en départements français avait pour but l'application de ce programme au bénéfice d'une population plongée dans la misère.

Les communistes ont joué un rôle décisif dans la rédaction de ce programme et sa mise en œuvre. Une des grandes avancées a été la création d'un statut de la fonction publique. Il visait notamment à améliorer les droits des agents de l'État, en leur donnant des outils pour résister à l'arbitraire. Ce statut a été rédigé sous la responsabilité d'un ministre communiste, Maurice Thorez.

Les gouvernements qui se sont récemment succédé n'eurent de cesse de remettre en cause ces avancées. Les ordonnances publiées le mois dernier affaiblissent les syndicats et visent à diminuer les droits des travailleurs face aux licenciements. Dans le secteur public, le pouvoir veut notamment supprimer 120.000 postes de fonctionnaires au cours des 5 années de son mandat. Une telle saignée dans les effectifs amènera une dégradation des services publics.

Pour les personnes appartenant aux classes sociales aisées, cette dégradation pourra être compensée par l'achat de services auprès de prestataires privés, d'autant plus qu'elles bénéficieront de baisses d'impôt. Mais ce n'est pas le cas pour la majorité de la population à La Réunion qui subira les conséquences de l'affaiblissement du service public, alors que sa charge fiscale ne baissera pas, car elle ne paie pas l'impôt sur le revenu en raison d'un salaire trop faible ou inexistant.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

La Commission de l'océan Indien détaille son dispositif

La COI mobilisée contre la peste à Madagascar

Dans un communiqué diffusé hier, la Commission de l'océan Indien détaille son implication dans la lutte contre l'épidémie de peste à Madagascar.



Préserver les villes de l'épidémie de peste afin qu'elle ne se transforme pas en catastrophe sanitaire nationale. La COI s'implique.

Face à l'épidémie de peste pulmonaire qui sévit à Madagascar, le réseau de Surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (SEGA) de la Commission de l'océan Indien (COI) est mobilisé. Dès l'apparition des premiers cas, l'information a été partagée au sein du réseau régional afin de suivre l'évolution de l'épidémie. Compte tenu de la propagation de la maladie, notamment en milieu urbain, la COI a indiqué à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sa capacité à intégrer le dispositif mis en place par le réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN). Cet engagement de la COI se fait en concertation avec les autorités de la Grande Ile.

Deux experts sur le terrain

Deux épidémiologistes de terrain de l'Unité de veille sanitaire de la COI participeront aux actions du GOARN pour une durée de quatre à six semaines. Disposant d'une connaissance fine du terrain pour y être intervenu et pour avoir participé activement au renforcement de la surveillance épidémiologique dans la Grande Ile, les épidémiologistes de la COI contribueront au renforcement de la surveillance épidémiologique, à l'organisation de la recherche de contact, à la formation des équipes de terrain ainsi qu'à l'amélioration du recueil et de l'analyse des données.

Moyens matériels

La mise à disposition de ces experts est complétée par des dons de matériels en appui à la direction de la Veille sanitaire et de la Surveillance épidémiologique du ministère de la Santé de Madagascar.

Ainsi, l'Unité de veille sanitaire de la COI prévoit :

- d'envoyer 200 équipements de protection individuelle de type 4 prépositionnés dans les entrepôts de la Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien (PIROI) de la Croix-Rouge à La Réunion ;
- de soutenir financièrement les activités d'investigation et de recherche de contacts qui mobilisent sur le terrain les épidémiologistes chargés de suivre l'évolution de la maladie, d'identifier les foyers afin d'interrompre la transmission inter-humaine ; et
- la livraison rapide d'un véhicule tout-terrain qui facilitera le déplacement des équipes d'intervention sur le terrain.

Appui aux autres États membres

Compte tenu du potentiel de diffusion de la maladie, l'Unité de veille sanitaire apportera également un appui aux autres États membres de la COI à travers :

- la fourniture aux administrations compétentes des Comores, de Maurice et des Seychelles, via l'Institut Pasteur de Madagascar, de kits de diagnostic rapide en cas de suspicion de peste chez un voyageur de retour de la Grande Ile ;
- la fourniture de 50 équipements de protection individuelle au ministère de la Santé des Comores ;
- le partage quotidien de la situation de la peste et le partage de protocoles de surveillance, de riposte et de prise en charge à travers le réseau SEGA de la COI.

L'appui de la COI, coordonné par son Unité de veille sanitaire et son réseau SEGA, s'inscrit dans le cadre du projet Veille sanitaire financé par l'Agence française de développement (AFD).

Après l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2017 à l'ICAN

La France et les 8 autres États nucléaires vont-ils respecter l'ONU ?

Comme cela est expliqué sur internet, ce n'est pas une personne, mais une coalition mondiale d'ONG luttant pour l'abolition de l'arme nucléaire qui a remporté le Prix Nobel de la Paix cette année. L'International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN) a reçu cette récompense le vendredi 6 octobre dernier et "Témoignages" félicite cette organisation car le soutien à la lutte pour un monde de justice et de paix est une des tâches des communistes réunionnais. Mais quels enseignements peut-on tirer à présent de cet événement ?



Les responsables de l'ICAN, dont (au centre) Beatrice Fihn, la directrice exécutive, et Daniel Hogsta, coordinateur, durant une conférence de presse donnée au siège de l'ICAN, à Genève, le 6 octobre.

Il se trouve que le combat de ces ONG contre la prolifération nucléaire sonne juste en cette période de tensions entre la Corée du Nord et les États-Unis. Et l'ICAN (organisation internationale contre les armes nucléaires), Prix Nobel de la paix 2017, a permis notamment la signature d'un traité par 122 pays en juillet dernier, qui s'engagent en faveur de l'interdiction de l'arme nucléaire. Un traité non signé par les neuf puissances qui détiennent l'arme nucléaire. Mais pourquoi ce

scandale ?

Or le Comité Nobel a ainsi souhaité reconnaître cette avancée et voit le prix comme « un appel lancé aux États dotés de l'arme nucléaire », a indiqué Berit Reiss-Andersen, présidente du comité.

« Le Comité (Nobel) tient à souligner que les prochaines étapes vers la réalisation d'un monde sans armes nucléaires doivent impliquer les États dotés de l'arme nucléaire. Cette année, le prix de la Paix est donc également un appel lancé à

ces États pour qu'ils engagent des négociations sérieuses en vue de la disparition progressive, équilibrée et soigneusement contrôlée de près de 15.000 armes nucléaires dans le monde », a-t-elle dit.

Pour l'ICAN, « les armes nucléaires continuent à être une menace humaine mondiale » qui peuvent décimer des millions de personnes, voire l'humanité entière. D'où ces réflexions très importantes : il est très grave et très préoccupant pour la population mondiale que des responsables politiques refusent d'appliquer des mesures indispensables préconisées par une organisation internationale comme l'ONU pour tous les peuples du monde. D'où cette question : la France et les 8 autres États nucléaires vont-ils respecter l'ONU ou bien vont-ils nier cette organisation, qui se bat pour la paix sur Terre, contre le réchauffement climatique et pour l'éradication de la misère... ?

En effet, si les pays détenteurs de l'arme nucléaire l'avaient détruite, il n'y aurait pas aujourd'hui de crise entre la Corée du Nord et les États-Unis.

In kozman pou la rout

« Bataye kok, lo vinki lé kasé, lo vinkèr lé détrui »

In guèr initil ? Lé z'inn konm lé z'ot lé pèrdan. Zot i souvien la guèr rant l'Iran épi l'Irak. Sa la dir lontan ! Kan l'été fini l'avé sakrifyé inn-dé zénérasyon d'moun. Zordi i antann in péi i di li vé rève l'ot dsi la kart é l'ot i réponn konm Brassens : « Son poud fizy la pa pou zoizo ! ». Kozé lé bon ! Mé l'èr lo konba l'arivé i koné pa kèl kalité doulèr i sava gagné... Sa lé bien vré, konm lé vré kan dé pèrsonne i desid mète o ron : si lé dé nana z'ot gou d'sèl, malèr pou inn, traka pou l'ot. Donk i vo myé amenn in politik pasifik ! Antansyon souvan dé foi la guèr sé in fason kontinyé la diplomasi avèk d'ot moiynin, é la diplomasi sé pou amenn la guèr avèk d'ot méto. Alé ! mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

In bilan l'aktivité Paul Vergès sré in n'afèr itil a fèr

Na poin lontan in dalon la di amoin konmsa : « Pou kosa ou i ékrir pa in liv dsi l'otonomi ? ».avèk konm tit : « La Rényon ? sinkantan l'otonomi. »; in vré fiksyon, in bonmanyèr amontr kèl koté nous ré randu si nout projé pou l'otonomi l'avé ranporté. La pa lo ka biensir é mi san pa moin kapab ékri in liv konmsa.

Mi rapèl solman in n'afèr é la pa promyèr foi mi di sa. In zour in zoinalis la koz avèk Paul Vergès épi la domann ali si li majine ousa La Rényon sré randu si lo péi l'avé gingn l'otonomi é nout kamarad la réponn : nous ré konm L'il Maurice é nou n'ora poin pou an avoir ont. Fransh vérité, moin nora profer nou lété konm nout voizine plito ké konm ni lé.

Aprés, kan Paul Vergès la gouvèrn La Réjyon, li la lans in bonpé projé é konm li l'avé poin la télé pou li ésplik anou, in bonpé la pans Vergès téi fé n'inport de koi. N'inport de koi ? La lite kont bidonvil dann por kisa i pé dir sa sé n'inport koi. Sink san mil pyé d'boi planté dann Por, sa sé n'inport koi. La vi kiltirèl épi l'éspor, sa la pa arien ditou. L'idé épi la rout tamarin, l'énèrzi solèr, lo tram-train, lo kafé bourbon pointi, é tan é tan d'shoz li la fé, sansa li la done l'idé pou fé ? Sa sé n'inport koué sa.

Zordi nou lé près l'ané 2018 é in bonpé d'moun la travaye avèk li. Li lé mor san gingn défann son bilan, mé li l'avé in bonpé kolaboratèr é mi domann amoin si banna i pé pa fèr in bilan La rényon zordi avèk bann z'idé Paul Vergès. Lé vré, in foi anplis, ni dovré anparl l'okazyon manké, mé mi pans pa sré inital.

In tit pou trouvé ? Ala inn, mé i pé an avoir d'ot ; Mi propôz : Avèk Paul Vergès, La Rényon i arlèv la tête.

Justin